

Jean-Jacques PASQUIER
19 Clos des trolles
74940 ANNECY-LE-VIEUX
☎ 04.50.51.73.10
☎ 06.84.98.25.85
<mailto:jjpasquier@free.fr>

*Monsieur le Maire
Place Gabriel Fauré
BP 249
74940 Annecy-le-Vieux Cedex*

Annecy le vieux, le 24 juin 2008

OBJET : Question orale formulée par écrit

Réf. : 2008/ ALV Municipalité/ 20080623 QO Abattement impôts locaux handicapés.doc

Lettre R.A.R.

Monsieur le Maire,

Des charges très lourdes grèvent le budget des personnes handicapées pour adapter leur logement à leur handicap.

Le législateur, bien inspiré, en a tenu compte et a décidé par la Loi N° 2006 1771 du 30 Décembre 2006 art 120-1 de les faire bénéficier d'un abattement de 10% du montant de la taxe d'habitation, pour l'habitation principale exclusivement.

Cette disposition est laissée au libre arbitre des collectivités territoriales qui doivent en délibérer dans les conditions prévues à l'art 1639A bis , et ceci avant le 1er octobre 2008 pour une entrée en vigueur en 2009.

Le groupe Valeurs et Gouvernance souhaite que cette question soit inscrite à l'ordre du jour du prochain conseil convaincu que les élus Ancileviens reconnaîtront l'intérêt et le bien fondé de cette disposition.

Ainsi que vous nous l'avez rappelé en préambule à vos réponses lors de la dernière séance du conseil municipal, cette question d'importance à nos yeux vous est envoyée en respectant scrupuleusement les délais que vous avez fixés dans le règlement intérieur. Il vous est, de la sorte, loisible de l'intégrer directement dans l'ordre du jour, puisque les convocations sont envoyées un petite semaine au préalable.

Dans l'attente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments respectueux.

Jean-Jacques PASQUIER,
Conseiller municipal.